

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1154 accordant une allocation viagère de 41.460 francs à Ibrahim Saleh,

n° 1154

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 novembre 1948

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 699 du 9 août 1945 portant attribution des allocations viagères aux anciens employés de l'administration : Vu les vingt-sept années de services effectués par Ibrahim Saleh, commis administratif auxiliaire, 20e échelon, en service au Trésor

Vu l'avis favorable du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une allocation viagère de 14.460 francs (quarante-quatre mille quatre cent soixante francs) est accordée, par an, à Ibrahim Saleh, commis administratif auxiliaire, 20e échelon, en service au Trésor, qui a servi vingt-sept années dans l'administration. Art. 2. — Cette allocation sera payable, trimestriellement à terme échu et sur présentation d'un certificat de vie. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er décembre 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.